

Décision dans la procédure d'opposition n° 8538

Opposante Heraeus Kulzer GmbH, Grünerweg 11, 63450 Hanau (DE), enregistrement international n° 795 010 «iBond» contre *Défenderesse Shofu, Inc.*, 11 Kamitakamatsu-cho Fukuine, Higashiyama-ku, Kyoto 605-0983, Japon, enregistrement international n° 884 290 «HY-BOND RESIGLASS».

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a décidé le 7 novembre 2007 ce qui suit:

1. L'opposition n° 8538 contre l'enregistrement international n° 884 290 «HY-BOND RESIGLASS» est rejetée.
2. La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.
3. Aucuns dépens ne sont à allouer aux parties.
4. Quand la présente décision sera entrée en force, il sera émis une déclaration d'acceptation de l'enregistrement international n° 884 290 «HY-BOND RESIGLASS»
5. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit:

Cette décision peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 30 jours à compter de cette notification, auprès du Tribunal administratif fédéral, 3000 Berne 14. Une copie de la présente décision est à joindre au mémoire de recours.

7 novembre 2007

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 8538

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2007
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	47
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.11.2007
Date	
Data	
Seite	7415-7415
Page	
Pagina	
Ref. No	10 141 124

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.